

**ACCUEIL DE LOISIRS
DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES
DU PAYS D'OLLIERGUES
MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA
FAMILLE
63480 MARAT
Tel 04-73-95-26-60
Fax 40-73-95-26-03
Mail : clshmarat@wanadoo.fr**



**Accueil de loisirs du Pays d'Olliergues
Accueil des enfants
de 4 ans révolus à 12
ans.**



**L'accueil de loisirs peut accueillir un total de 44 enfants de 4 à 12 ans sur inscription au préalable uniquement.
Attention : 12 places par jour pour les 4-6 ans (Agrément PMI), inscription à l'avance obligatoire.**

Les horaires : De 8H00 à 18h00 Toutes les vacances scolaires (sauf jours fériés)
Horaire d'accueil et d'arrivée des enfants le matin : de 8h à 9h30 départ le soir à partir de 17h à 17h45
Accueil des mercredis : 11h30-18h00 avec ramassage en bus à la sortie des écoles sur inscription uniquement.

L'équipe d'animation :

Une directrice permanente à la Maison de l'Enfance à Marat Myriam Corbel pour la tranche 4-11 ans.
Un directeur adjoint permanent Pierre Brégère pour la tranche 12-15 ans au siège à la Communauté de Communes du Pays d'Olliergues,
Accompagnées dans leur mission, d'animateurs (trices) diplômés (ées) selon l'effectif d'enfants et d'une cuisinière pour la préparation des repas.

Nos objectifs :

- Accueillir votre enfant en vacances dans un lieu adapté et sécurisant.
- Lui proposer un programme d'animations variées, ludique et éducatif lui permettant de s'investir.
- Participer à son épanouissement dans le respect du rythme de sa journée et de sa personne.
- Vivre et échanger avec d'autres, découvrir son territoire s'ouvrir au monde qui l'entoure.

Modalités d'accueil :

Retirer le dossier d'inscription à l'Accueil de Loisirs ou dans une Mairie de la Communauté de Communes du Pays d'Olliergues : Olliergues, Marat, Vertolaye, St Pierre La Bourlhonne, Le Brugeron et St Gervais sous Meymont.

Ou demandez un dossier sur notre messagerie : clshmarat@wanadoo.fr

Vous pouvez aussi consulter le site de la CCPO en allant à la rubrique Vie local / Jeunesse , afin de télécharger les documents d'inscription ou de visionner les programmes en cours.

A l'inscription avant la venue de votre enfant, vous devrez nous **fournir obligatoirement les copies suivantes :**

- 1 Assurance extra-scolaire -1 Copie des Vaccinations à jour - 1 copie carte vitale - 1 Document affiliation CAF avec N° de CAF. (si vous n'avez pas de n°CAF ou de quoi justifier vos ressources, vous devrez nous joindre votre avis d'imposition N-2 (exemple pour l'année 2014 avis d'imposition 2012)
- 1 fiche de renseignements administratifs et diverses autorisations. ATTENTION : Pour officialiser une inscription merci de nous envoyer un courrier papier ou électronique quelques jours avant (ne pas nous laisser de message sur la messagerie du téléphone car nous risquons de ne pas consulter votre messagerie à temps !).

Vous pouvez également passer au bureau de l'ALSH les lundis mardis et mercredis (hors vacances scolaires) ou tous les jours après 16h00 pendant les vacances scolaires.

Les documents : Projet pédagogique et règlement intérieur vous seront remis sur place à l'inscription.